

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 11

Votants..... 15

Absents..... 0

Date de la convocation : 26/09/2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, TENDIL Lysiane, VIALLA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Madame VIALLA Régine, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur MARTIN Jean-Philippe donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien et Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Madame COBO Rolande.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 9**DELIBERATION N° 17****BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2022****DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau arrêté par la Préfecture le 28 juin 2022,

Au vu d'écritures non prévues au budget primitif, Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..)		5 700.00 €		
D 6066 : Carburants		300.00 €		
D 61523 : Réseaux		900.00 €		
D 624 : Transports de biens et transpo..		300.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 200.00 €		
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		1 897.00 €		
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		903.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		2 800.00 €		
R 74 : Subventions d'exploitation				10 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation				10 000.00 €
Total		10 000.00 €		10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 2 voix pour, 13 voix contre

- **DE NE PAS AUTORISER** la décision modificative présentée par Madame le Maire.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30 septembre 2022.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Lysiane TENDIL**Acte dématérialisé**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel

- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP7007, 31068

Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par l'application Télerecours

accusé de réception en préfecture

012-211202312-20220930-20223009_17-DE

Reçu le 06/10/2022